

ANNEXE 1



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Direction
départementale des
Territoires et de la Mer

Service de
l'Agriculture et de la
Forêt

**DEMANDE D'AUTORISATION DE
BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX AU TITRE DE
LA PROTECTION CONTRE LES
ORGANISMES NUISIBLES**

**dans les espaces exposés aux risques d'incendies de forêt
durant les mois de juin à septembre inclus**

en application de l'arrêté préfectoral relatif à l'emploi du feu et au brûlage des déchets verts et autres
produits végétaux

Je soussigné(e),
adresse.....
téléphone.....courriel.....
agissant pour :
 mon compte
 le compte de monsieur propriétaire
sollicite une dérogation exceptionnelle à l'arrêté préfectoral relatif à l'emploi du feu et au brûlage des déchets
verts.

L'emploi du feu est rendu nécessaire par la destruction de déchets verts pour des raisons sanitaires au titre
de la protection contre les organismes nuisibles prévues par les articles L.251-3 de code rural et de la pêche
maritime.

sur le territoire de la commune de
au lieu-dit.....
sur la (les) parcelle(s) cadastrale(s) section..... n°.....
durant la période allant du au
Compte tenu de la nature des interventions, de la zone et de la période, je m'engage à mettre en œuvre les
moyens de prévention suivants :
.....
.....

Je m'engage à respecter les conditions qui me seront imposées par la décision de dérogation et à présenter
cette dernière à toute réquisition.
Je m'engage en situation dangereuse ou sur injonction du maire ou des autorités compétentes, à cesser
toute activité à risque vis-à-vis du risque feu de forêt.

Fait à, le..... Signature du demandeur

AVIS du centre d'incendie et de secours :
DÉCISION DU PRÉFET :

**A remplir par le demandeur et à transmettre avec le justificatif de l'obligation de destruction par brûlage au titre de la
prophylaxie au moins 3 semaines avant la date prévue à :
DDTM 13, pôle forêt
16 RUE ANTOINE ZATTARA, 13332 MARSEILLE CEDEX 3**

ANNEXE 1



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Direction
départementale des
Territoires et de la Mer

Service de
l'Agriculture et de la
Forêt

**DEMANDE D'AUTORISATION DE
BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX AU TITRE DE
LA PROTECTION CONTRE LES
ORGANISMES NUISIBLES**

**dans les espaces exposés aux risques d'incendies de forêt
durant les mois de juin à septembre inclus**

***Dans les espaces exposés aux risques d'incendies de forêt
durant les mois d'octobre à mai inclus***

DEMANDE ADRESSÉE AU MAIRE DE LA COMMUNE

***Dans les espaces exposés aux risques d'incendies de forêt
durant les mois de juin à septembre inclus***

DEMANDE ADRESSÉE AU PRÉFET DE RÉGION

en application de l'arrêté préfectoral relatif à l'emploi du feu et au brûlage des déchets verts et autres
produits végétaux

Je soussigné(e),
adresse.....
téléphone.....courriel.....
agissant pour :
 mon compte
 le compte de monsieur propriétaire
sollicite une dérogation exceptionnelle à l'arrêté préfectoral relatif à l'emploi du feu et au brûlage des déchets
verts.

L'emploi du feu est rendu nécessaire :

**Cas n°1 : •Pour la gestion forestière telle que la coupe forestière, traitements après tempête,
végétaux infectés ou travaux de prévention des incendies et notamment les obligations légales
de débroussaillage.**

**Rappel : Les dérogations ne sont données qu'aux propriétaires de terrains boisés, conformément
aux dispositions du Code Forestier, et en aucun cas aux autres propriétaires (habitations et
dépendances, chantiers, ateliers ou usines).**

**Cas n°2 : •Pour une destruction par brûlage des déchets verts issus de l'exploitation agricole
dans le respect des dispositions prévues par le code rural et de la pêche maritime**

**Cas n°3 : •Pour une obligation de destruction par brûlage au titre de la protection contre
les organismes nuisibles dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions prévues par les
articles L.251-3 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

**Cas n°4 : •A la destruction de végétaux sur pied par des exploitants agricoles et éleveurs
dans le cadre de la valorisation par le feu de terres agricoles et pastorales.**

Localisation et période sollicitée :

sur le territoire de la commune de
au lieu-dit.....
sur la (les) parcelle(s) cadastrale(s) section..... n°.....
durant la période allant du au
Compte tenu de la nature des interventions, de la zone et de la période, je m'engage à mettre en œuvre les
moyens de prévention suivants :
.....
.....

Je m'engage à respecter les conditions qui me seront imposées par la décision de dérogation et à présenter
cette dernière à toute réquisition.
Je m'engage en situation dangereuse ou sur injonction du maire ou des autorités compétentes, à cesser
toute activité à risque vis-à-vis du risque feu de forêt.

Fait à, le..... Signature du demandeur

AVIS du centre d'incendie et de secours :
DÉCISION DU PRÉFET :
ou DÉCISION DU MAIRE :
**A remplir par le demandeur et à transmettre avec le justificatif de l'obligation de destruction par brûlage au titre de la
prophylaxie au moins 3 semaines avant la date prévue à :
DDTM 13, pôle forêt
16 RUE ANTOINE ZATTARA, 13332 MARSEILLE CEDEX 3**

